



SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07

www.solidaires-grouperatp.org

MAI 2022

ACCORD CADRE MTS/RER à quoi faut-il s'attendre ?

La RATP propose, pour diviser les salariés, une prime de 300€ brut annuel pour la qualification conduite. Les moins perspicaces auraient pu penser que celle-ci venait valoriser l'implication de la conduite pendant les 2 années de pandémie COVID et/ou améliorer un pouvoir d'achat en berne. Dans le projet d'accord, nous apprenons que celle-ci s'accompagnera de nouveaux efforts demandés aux agents. A travers la création de la BU RATP Services Ferrés (RSF) regroupant MTS/SEM/RER, la RATP accélère l'ouverture à la concurrence.

Une carotte en échange d'énormes contreparties

Pour mettre en place son projet de « casse » du Ferré, la RATP propose donc une prime de 300€ brut annuelle pour la TC1 à TC5 et une majoration annuelle de 5 points de rémunération pour la TCS1 à TCS3. Alors que nous réclamions une augmentation de salaire pour l'ensemble des salariés, la RATP divise de nouveau en offrant une prime qu'aux seuls conducteurs. Au sein même de la conduite, elle crée une division générationnelle en donnant une prime inégale entre les anciens et les plus jeunes. Cette prime ne sera pas sans contrepartie. Voici un petit florilège des annonces faites dans cet Accord Cadre 2022 :

« Une gratification exceptionnelle de 300€ brut est calculée proportionnellement à la durée de présence » : pas pour tout le monde, les arrêts maladie, soins enfants et autres absences, passez votre chemin ;

« Faire de l'expérience clients un critère majeur avec l'information voyageurs à bord via la prise de parole des agents de conduite » : En demander toujours plus aux conducteurs/trices en faisant d'eux des Stewards et Hôtesse ;

« Développer l'employabilité de leurs salariés pour répondre aux enjeux de transport qui nécessitent plus d'adapta-

bilité » : C'est ajuster le besoin en personnel lors de la coupe du monde de rugby 2023 et les JO 2024. Un impact énorme sur les congés et les repos ;

« Renforcer la gestion par ligne et la prise de décisions locales au niveau des unités opérationnelles ». « Les commissions de classement opérateurs sont décentralisées, une réunion annuelle au niveau de chaque unité donnant lieu à un compte-rendu » : C'est donner plus de pouvoir aux directions des lignes. D'une ligne à l'autre, les sanctions pour des faits similaires seront différentes. Le déroulement de la carrière prendra également cette orientation.

Un danger en matière d'augmentation du temps de travail et de dégradations des conditions de travail

A toujours vouloir réduire les coûts d'exploitation, on peut s'attendre à ce que les négociations du futur protocole conduite MTS/RER fasse la part belle à l'augmentation du temps de travail en détruisant nos conditions de travail. **SOLIDAIRES RATP invite les organisations représentatives à ne pas signer cet Accord Cadre qui donnera toujours plus de contraintes aux conducteurs/trices contre une maigre compensation.**